

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi dix-sept novembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s :

Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Stéphane PERES DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Jannick MORA, Grégoric FAUCON, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Jean-Pierre BACHÈRE, Marc SALLOT, Richard UNREIN, Mónica CASANOVA.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marc GALET (procuration Alexandre CHADILI),
Bernard RIVAILLÉ (procuration Philippe QUERTINMONT),
Pierrette DUPART (procuration Vincent COSTE),
Aziz S'KALLI BOUAZIZA (procuration Jean-Claude FEUGAS),
Mireille KERBAOL (procuration Marielle DESCOUBES SIBRAC),
Salim KOÇ (procuration Tayeb BARAS),
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM),
Jean-Louis COUTURIER (procuration Jean TOUZEAU),
Loubna EDNO BOUFAR (procuration Maria Del Pilar RAMIREZ).

Absents :

Jean-Baptiste DEFRANCE, Frédéric BERGMAN.

Absente excusée :

Myriam LECHARLIER.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

N° 2017/17.11/05.B

**OUVERTURES DOMINICALES EN 2018 : AUTORISATION
CONCESSIONS AUTOMOBILES**

Madame Josette BELLOQ est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Philippe QUERTINMONT, Adjoint délégué au projet de ville, à la modernisation des services et aux affaires générales, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La Loi N° 2015-990 du 6 août 2015 (dite « Loi Macron ») pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, tout en réaffirmant le principe du repos dominical donné aux salariés, a modifié l'article L.3132-26 du Code du Travail en portant de 5 à 12 le nombre maximal de dérogations au repos du dimanche qu' un Maire peut accorder pour l'ouverture des commerces de détail.

Pour les concessionnaires automobiles, s'agissant d'une branche d'activité différente, une réunion d'information s'est déroulée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux le 11 octobre 2017.

5 dates ont été sollicitées pour 2018 dans le cadre des « portes ouvertes nationales » :

*** 21 janvier – 18 mars - 17 juin – 16 septembre - 14 octobre.**

Bordeaux Métropole n'a pas été consultée pour avis, le nombre ne dépassant pas 5 dimanches.

A ce jour, quatre demandes ont été reçues en mairie, émanant des concessions Renault Pont d'Aquitaine, PSA Retail Peugeot, Citroën et Ford Groupe PALAU.

Les autres concessionnaires automobiles n'ayant pas fait de demande à ce jour seront autorisés à ouvrir ces dimanches-là.

Eu égard au délai imparti par la Loi, les organisations professionnelles ont été consultées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le calendrier 2018 pour les dimanches ci-dessus cités.

Ce dossier a été présenté lors de la Commission Ville en développement du 27 septembre 2017.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de LORMONT,

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail ;

Vu la Loi N° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu les consultations des organisations d'employeurs et de travailleurs conformément à l'article R.3132-21 du Code du Travail ;

Entendu le rapport de présentation

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir l'équilibre de l'activité commerciale de Lormont par rapport à la concurrence de l'agglomération bordelaise ;

DECIDE

Article 1 :

d'approuver le calendrier 2018 pour les dimanches suivants :

*** 21 janvier - 18 mars - 17 juin - 16 septembre - 14 octobre.**

Article 2 :

d'autoriser les concessions automobiles à ouvrir ces 5 dimanches sur l'année 2018, sous réserve du respect de la législation en matière de repos compensateur et de majoration de salaire.

VOTE :

POUR :

25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains.

CONTRE :

1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
1 - Groupe Choisir Lormont,
1 - Groupe Lormont Avenir,
1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 20 novembre 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,